Arsia Infos

Nr.117 Février 2014

Mensuel de l'Association Régionale de Santé et d'Identification Animales

Edito

Le monde de l'élevage connaît de profonds changements. La sécurité alimentaire nous impose à tous d'adapter et optimaliser nos pratiques pour concilier impératifs sanitaires, rentabilité économique et attentes des consommateurs.

La mission de l'ARSIA à travers ses services et actions est de contribuer, par tous les moyens dont elle dispose, à l'amélioration de l'état sanitaire de nos cheptels. Cette approche sanitaire, il nous faut la considérer sous son aspect collectif, prix de son efficacité et dans tous les cas garante d'un retour individuel également avantageux.

A titre d'exemples, je souhaite ici rappeler les actions sanitaires individuelles et/ou collectives mises à votre disposition et leurs intérêts. En effet être adhérent à l'Arsia, c'est **bénéficier**

… des apports sanitaires et économiques des plans de lutte officiels ou volontaires

Sous le contrôle de l'AFSCA et avec les vétérinaires, nous assurons la gestion des certifications IBR depuis 2007. Notre implication dans les plans de lutte paratuberculose et BVD nous mobilise de la même manière.

… d'outils pour la gestion de l'état sanitaire de votre élevage

En collaboration avec le vétérinaire d'exploitation, nos nombreux projets GPS (Gestion Prévention Santé) associent de nouveaux outils de diagnostic « made in » ARSIA, l'analyse des résultats de laboratoire et la collecte d'informations sanitaires de l'élevage pour mettre en place de nouvelles approches de lutte concrètes et au moindre coût.

C'est ainsi qu'en 2014, le GPS aborde un important problème que sont les diarrhées des jeunes veaux. Nous vous invitons à en découvrir les modalités dans ce numéro.

… d'outils pour la biosécurité

Un des piliers majeurs de la biosécurité est d'empêcher et/ou limiter l'introduction d'agents infectieux dans votre cheptel. Elle s'appuie sur des mesures simples, peu onéreuses…dont le non respect peut avoir des conséquences catastrophiques ! Or, nous avons développé voici 4 ans le Kit achat, au coût extrêmement avantageux grâce à l'aide du Fonds sanitaire, et qui vous encourage à contrôler les animaux achetés. Quatre maladies sont comprises dans ce kit : IBR, BVD, néosporose et paratuberculose. Protégez votre troupeau, pensez -y !

… d'une information en continu

Nous sommes attentifs à améliorer sans cesse la communication des résultats et tendances sanitaires vers les éleveurs et les vétérinaires, de façon rapide, concrète et utile. Pour ce faire, nous multiplions les outils du portail CERISE pour assurer un retour rapide et aisément accessible sur le terrain. Ainsi le module GESAVO vous permet de consulter facilement tous vos dossiers ayant pour motif « Avortement », au sein de votre troupeau de bovins. S'inscrire à CERISE si ce n'est déjà fait est, rappelons-le une fois encore, gratuit et simple via notre site Internet www.arsia.be.

… et d'une nouvelle mutuelle accessible à chaque éleveur, chaque espèce

Changement de principe, changement de nom, la mutuelle libre de l'ARSIA s'appellera désormais ***ARSIA***+, reflet de la démarche de progrès et de solidarité sanitaires que nous défendons. Les objectifs de l'ARSIA sont en effet de renforcer la solidarité dans les filières santé et identification animales et d'augmenter l'éventail de ses services. Jusqu'à présent, les ristournes étaient réservées uniquement aux analyses de laboratoire réalisées chez les bovins.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer désormais les mêmes avantages aux éleveurs de porcs ainsi qu'aux détenteurs d'ovins, caprins et cervidés. Ceux-ci prendront cours à partir du 1er juillet 2014. Attention, dans le cadre du lancement de cette nouvelle formule, pour en bénéficier, il est impératif de s'inscrire ! Je vous invite dès lors à lire attentivement nos informations en pages centrales.

Bonne lecture,

Jean Detiffe, Président de l'Arsia

Enquête de satisfaction Sanitel

Commandes à l'Arsia et documents d'identification : vos questions

Après CERISE et les boucles auriculaires, voici la suite de nos réponses.

Pourquoi n'est-il pas possible de commander plus d'une fois par an les boucles et cartes ?

Le principe d' une commande annuelle est lié à la simplification des procédures et à notre souci constant de fournir un service le moins coûteux possible.

Il faut en effet comprendre que la gestion du colisage et de la livraison est identique quels que soient la taille ou le volume du colis commandé. Ainsi, si un troupeau a besoin de 120 boucles annuellement, le fait de répondre à cette commande en deux ou trois fois par an multiplie les frais de gestion… par deux ou par trois!

Nous répétons régulièrement ce message afin de sensibiliser les détenteurs à l'optimisation des coûts, dans l'intérêt de tous.

Le formulaire A, requis pour la commande de marques auriculaires, n'est pas clair…

Nous sommes là confrontés à la variété des demandes et de l'offre proposée en termes de numéros de séries…

Travailler avec notre portail CERISE évite ce genre de problème, c'est là un de ses nombreux atouts!

L'envoi de pinces et pochettes pour la pilothèque devrait être d'office couplé à la commande de boucles.

Mais le nombre de pochettes ne correspond forcément au nombre de boucles demandées… Par ailleurs les pochettes peuvent être commandées séparément aussi, c'est pourquoi nous n'avons pas systématisé le lien entre boucles et pochettes.

J'ai commandé 100 boucles pour les naissances, j'en ai reçu 90… Pourquoi?

Notre système informatique vérifie, au moment de la commande, le stock de boucles non utilisées, encore présentes en ferme. Une seconde estimation du nombre de femelles supposées vêler dans les 12 mois qui suivent est également réalisée. Une marge supplémentaire tenant compte des entrées potentielles non prévisibles est toutefois prévue. Dans ce cas, le système a donc calculé un besoin estimé à 90 boucles, d'où l'envoi de ce nombre de boucles.

Serait-il possible d'augmenter la taille des caractères sur les DI concernant le troupeau précédent et la date d'entrée dans l'exploitation. Les cases sont parfois trop petites pour écrire…

Nous n'avons là aucune possibilité d'amélioration car tout cela est défini par le système central Sanitrace.

D'autre part la zone prévue pour imprimer la succession des mouvements doit tenir compte des coordonnées qui sont plus ou moins longues à retranscrire, et parfois très longues avec un grand nombre de caractères…

Lors de la notification d'un veau, serait-il possible d'envoyer les documents d'identification dans une enveloppe plus grande de manière à ne pas plier ces documents en deux, car ils ont tendance à se déchirer à l'endroit de la pliure.

Il s'agit là encore d'un choix «économique»… Le format d'envoi des passeports est lié au nombre de passeports envoyés dans une seule enveloppe et au tarif prérequis par la poste. Tout envoi de moins de 5 passeports peut être effectué dans une enveloppe de format normalisé… et donc au tarif postal le plus avantageux.

Toutefois, la problématique de cette séparation indésirable des deux volets a été en pratique améliorée autant que faire se peut, en réduisant le nombre de pointillés de prédécoupage… tout en restant un compromis permettant malgré tout une séparation aisée des volets du document!

Lire la suite en page 4

Nouveau projet GPS - Diarrhées chez les jeunes veaux

Vous rencontrez des problèmes de diarrhées chez vos jeunes veaux ?
Dès à présent et jusqu'à la fin de l'hiver 2015, le GPS « Diarrhées jeunes veaux » est accessible à tout éleveur.

Avec le soutien financier du Fonds sanitaire, notre équipe GPS a mis au point une approche diagnostique de troupeau, incluant la **recherche systématique dans les matières fécales** de bactéries, virus (rotavirus, coronavirus) et parasites (cryptosporidies) assorti d'un antibiogramme si nécessaire.

Le projet est réservé aux **veaux de moins de 30 jours** et **non traités**.

Deux prélèvements de matières fécales par élevage, répartis sur la durée du projet, peuvent être effectués.

Pour bénéficier de la ristourne du Fonds sanitaire, **le prélèvement doit être accompagné du formulaire 65**, téléchargeable dans les documents mis à votre disposition sur notre site www.arsia.be, complété par votre vétérinaire

- Coût total des analyses avec la ristourne (hors honoraires vétérinaires) : 10€
- Coût des analyses sans la ristourne : 27€

Parlez-en à votre vétérinaire !

La Province de Hainaut maintient son aide aux éleveurs hennuyers

Depuis près de 10 ans, la Province de Hainaut manifeste son soutien à l'élevage hennuyer en subsidiant des actions sanitaires variées, menées par l'Arsia. Quoi de neuf en 2014 ?

Après l'IBR, la BVD, la paratuberculose, la néosporose, ... la Province de Hainaut maintient son aide aux éleveurs en finançant le projet GPS « Diarrhées jeunes veaux » de l'Arsia. Tout éleveur hennuyer qui y fera appel bénéficiera de la **gratuité** des analyses grâce à l'intervention de 10€ par veau « analysé ». Seuls les honoraires vétérinaires restent à charge de l'éleveur.

Si un éleveur de la province de Hainaut rencontre des problèmes avec ses jeunes veaux, nous l'encourageons dès lors à en parler avec son vétérinaire et à nous contacter au besoin (voir coordonnées ci-dessus).

Vous souhaitez plus d'infos ? Parlez-en d'abord avec votre vétérinaire, sa collaboration étant indispensable, et contactez-nous:

Tél. : 083 / 23 05 15
Mail : gps@arsia.be

L'Arsia remercie une fois de plus la province de Hainaut pour son adhésion et son soutien, permettant à notre association d'éleveurs d'assurer l'une de ses plus importantes missions : un accompagnement sanitaire approprié et efficace.

Pour toute information et pour le suivi des résultats, n'hésitez pas à contacter notre responsable GPS :
E-mail : gps@arsia.be / **Tél. :** 083 / 23 05 15

Une vue d'ensemble des avortements survenus dans votre élevage... c'est maintenant possible sur CERISE

Depuis janvier 2014 et dans le cadre du diagnostic des avortements, l'ARSIA met à votre disposition ainsi qu'à celle de vos vétérinaires un outil permettant une consultation aisée de tous les dossiers ayant comme motif « Avortement », au sein de votre troupeau de bovins.

Ce nouveau module, nommé « GESAVO », permet d'obtenir une interprétation des résultats selon la période choisie. Si le troupeau a déclaré au minimum un avortement et qu'une analyse a présenté un résultat non négatif, l'historique permet de vous fournir des conclusions (détaillées en bas de l'écran) remontant jusqu'au 1er janvier 2011.

Pour accéder au module GESAVO, selon les deux cas de figure suivants :

- **Pas encore inscrit à CERISE ?** Consultez notre site internet www.arsia.be et suivez la procédure (gratuite)
- **Déjà inscrit à CERISE ?** Connectez-vous et et consultez le menu « Gesavo ».

Pour rappel, outre le panel d'analyses officielles financé par l'AFSCA dans le cadre du Protocole avortement, l'ARSIA propose 3 kits d'analyses entièrement gratuits, sur le sérum, le foetus et le lait de tank (hors prestations vétérinaires).

Les analyses proposées dans ces kits sont facultatives et réalisées selon un choix concerté avec votre vétérinaire (case à cocher sur la demande d'analyses) et selon les échantillons soumis.

Nous sommes à votre disposition pour tout autre renseignement.

IBR : rappel important
Troupeaux I2, il est temps de voir plus haut !

Nous vous le rappelons régulièrement, l'objectif premier de la lutte IBR est l'assainissement total.

Les décideurs en santé animale ont donc programmé de « resserrer l'étau » autour des troupeaux qualifiés I2, **à partir de 2017**.

Comment ? Par un bilan sanguin annuel obligatoire dans les troupeaux I2 et par le blocage des bovins gE positifs dans Sanitrace avec seule issue possible pour ceux-ci, l'abattoir.

Il faut garder à l'esprit que **la vaccination pratiquée en statut I2 est un moyen, et non une fin en soi**. A terme, ce statut disparaîtra. Tout éleveur sous statut I2 doit donc envisager de passer au statut I3. C'est votre statut ? **Prenez les devants**, avant le retour en prairie de vos animaux, programmez une « **photo IBR** » (bilan sanguin sur un nombre déterminé et limité d'animaux) avec votre vétérinaire. Pensez y d'autant plus si vous devez procéder à d'autres bilans ou traitements collectifs.

Par ailleurs, on estime que les troupeaux qui ne sont pas correctement vaccinés ou qui ne prennent aucune mesure de bio-sécurité (**test à l'achat, quarantaine**,...) auront besoin d'en **moyenne 4 ans** pour que les corrections apportées leur permettent d'éviter les contraintes en 2017. Le calcul est simple : 2017 - 4 = 2013... qui est déjà derrière nous, il est donc plus que temps ! Si ces troupeaux ne sont pas soumis à un bilan complet dès ce début d'année, il s'agit au minimum de corriger dès maintenant la gestion de leur statut, en vaccinant à temps et à heure et en contrôlant tout animal nouvellement introduit !

Enfin nous suggérons aux éleveurs qui vaccinent eux-mêmes mais rencontrent néanmoins des problèmes avec la persistance malgré tout de IBRgE+ chez les jeunes animaux, de s'adresser à leurs vétérinaires afin de leur confier la vaccination de leur troupeau.

OBJECTIFS

RENFORCER LA SOLIDARITÉ dans les filières santé et identification animales

AUGMENTER L'ÉVENTAIL des services à l'attention des adhérents

FAVORISER LES ACTIONS développées par l'ARSIA dans le but d'améliorer le niveau sanitaire et la traçabilité du cheptel wallon

AVANTAGES

Complémentaire aux fonds existants, ARSIA+ est réservé exclusivement aux matières non traitées par les autorités et/ou les fonds officiels, à savoir :

RISTOURNES sur les analyses vétérinaires

ACTIONS « SANTÉ »
- Intervention dans les actions de défense sanitaire, par exemple : Plan de lutte paratuberculose, Plan de contrôle BVD, Plans GPS
- Intervention sur le coût des ramassages de cadavre pour autopsie (< 300 kgs)
- Assistance vétérinaire, à la demande du vétérinaire d'exploitation

ACTIONS « TRAÇABILITÉ »
- Assistance gratuite en Identification et Enregistrement
- Assurance sur les pertes de documents lors d'échanges postaux
- Assurance sur la réédition de passeports dans certaines circonstances

ARSIA+

ARSIA+ est une caisse de solidarité interne à notre asbl qui encourage les éleveurs à s'inscrire dans une politique sanitaire collective responsable, en proposant des prestations à prix réduits et adaptées aux besoins du secteur

COTISATIONS 2014

BOVINS
- 0,88 € par animal recensé - pour ceux qui ont cotisé les années précédentes.
- 1,76€* par animal recensé - pour ceux qui ont cotisé 1x au cours des deux années précédentes
- 2,64€* - pour ceux qui n'ont jamais cotisé au cours des deux années précédentes

PORCS
0,02 € par emplacement recensé

OVINS CAPRINS CERVIDÉS
0,19 € par animal recensé

*Pour ceux qui souhaitent bénéficier immédiatemment des avantages de Arsia+

RISTOURNES 2014 (à partir du 01/07/2014)

Les ristournes sont accordées directement, sans démarche particulière

A titre d'exemples	COTISANT	NON COTISANT
Autopsie toutes espèces (<300kg)	**14,57€**	57,89€
Culture bactériologique	**9,16€**	19,03€
Examen parasitologique	**7,46€**	20,21€
Recherche AC Bovins (ex: BVD)	**3,72€**	6,98€
Recherche AC Ovins (ex: Maedi)	**3,72€**	6,98€
Recherche AC Porcins (ex: PRRS)	**3,72€**	6,98€
Recherche BVD Ag (Elisa ou PCR)	**7,36€**	15,37€
Ramassage de cadavre (<300kg)	**Gratuit**	28,39€
Impression passeport perdu	**Gratuit**	2,09€

Prix HTVA
Liste complète sur www.arsia.be

Pratiquement

Cette semaine, tous les éleveurs d'animaux de rente, toutes espèces confondues, doivent être très attentifs au courrier adressé par l'ARSIA. Il contient un dépliant qui reprend, entre autres, le règlement complet lié à la nouvelle mutuelle ***ARSIA+ et le bulletin d'adhésion, que nous vous demandons de nous renvoyer signé, avant le 1er mai 2014.***

En effet, la légitimité de notre action passe obligatoirement par **votre adhésion volontaire**, laquelle doit être officiellement actée.

Attention, sans ce document signé, nous ne pouvons vous faire profiter des avantages proposés par *ARSIA+*. Soyez-y attentifs lors de sa réception !

Enquête de satisfaction Sanitel (suite)

La base de la vignette autocollante se déchire quand elle est collée sur le passeport (lors de la vente de bétail).

Effectivement, la conception même de la vignette autocollante, censée garantir le statut sanitaire de l'animal, est prévue à l'origine pour éviter une falsification de la date mentionnée lors du départ de l'animal et pour lequel le statut sanitaire est valable durant une certaine période après ce départ.

Lors de la suspension temporaire d'un statut sanitaire, imprimer les cartes Sanitel avec une vignette noire alors que nous n'en avons pas besoin avant 7 ou 8 mois, crée ensuite des frais inutiles.

D'une part, la législation impose que chaque animal soit en possession d'un passeport dans la quinzaine après sa naissance ou son achat. D'autre part la gestion des statuts sanitaires relève d'une succession de vérifications et de contrôles réalisés par l'administration de la santé à l'Arsia et analysés par l'Afsca qui peuvent aboutir à ce marquage d'un statut défavorable. Ce dernier doit être clairement visible, dans le cadre de la limitation des mouvements.

Le système a été conçu de cette façon dès 1990 et reste un moindre mal compte tenu de la proportion d'animaux qui perdent leur statut sanitaire au cours de leur vie. En effet, le pourcentage de documents réédités après vignette noire reste heureusement très bas, ce qui limite les frais en question.

En cas de perte de DI par la poste, n'existe t-il pas une solution de remplacement plus rapide et simplifiée ?

Les prestations de la Poste sont effectivement perfectibles... C'est pourquoi nous avons mis en place à l'Arsia un système de tracabilité interne évaluant avec la meilleure précision possible les responsabilités des différents intervenants entre l'impression du document par l'Arsia, la distribution par la poste et sa réception par le détenteur.

Sur cette base, l'Arsia peut évaluer les responsabilités à chaque niveau, évitant ainsi de considérer tous les détenteurs comme «fautifs».

Il n'en reste pas moins que le système d'identification et de tracabilité n'autorise pas la circulation d'un même passeport en plusieurs exemplaires au même moment et que toutes les vérifications d'usage doivent être effectuées avant de réaliser la réimpression et le renvoi du document perdu, d'où un certain délai..

Jusqu'à présent, cette réédition créant des frais supplémentaires était refacturée, sans possibilité de remboursement par la Poste. Bonne nouvelle, vous découvrirez en page 3 et dans votre courrier de cette semaine (soyez attentifs !) que la prise en charge se fera maintenant automatiquement, sur base d'une intervention de la nouvelle caisse de solidarité ARSIA+, dès le mois de juillet prochain.

Nous insistons toutefois pour que la réaction de l'éleveur en cas de perte ou de non réception reste la plus rapide possible, si possible dans les 10 jours ouvrables qui suivent l'enregistrement de la notification de naissance ou d'achat.

Pour toute autre question ou problème, n'hésitez pas à nous contacter (par courriel : arsia@arsia.be ou par tél. : 083 23 05 15)

Le PRRS en Europe : nouvelles souches inquiétantes chez les porcs

Le 28 janvier dernier, à l'initiative de la FWA, de la FPW, de l'ARSIA, du CIA du CPL-Animal, de la Clinique porcine (ULg), du CRA-w et de l'AWEP, une après-midi d'étude ayant pour thème « Le PRRS n'est pas une fatalité : Comment lutter et pourquoi ? » s'est déroulée dans les locaux de la FWA, à Gembloux. Voici un compte rendu de l'intervention du Prof. Hans Nauwynck (UGent) et du Dr Martine Laitat (ULg).

Pour rappel, le PRRS (Porcine Reproductive and Respiratory Syndrome), encore appelé SDRP (Syndrome dysgénésique et respiratoire porcin), cause des troubles reproducteurs et/ou respiratoires en porcherie. Ces troubles reproducteurs consistent en retours en chaleurs, avortements, mises bas précoces, augmentation du nombre de porcelets mort-nés et/ou naissance de porcelets faibles avec, pour conséquence, une augmentation du taux de mortalité en maternité. Des troubles respiratoires peuvent survenir en maternité, mais on les observe surtout en post-sevrage et en engraissement. Etant donné son effet immunodépresseur et le fait qu'il peut s'associer à d'autres agents pathogènes présents dans l'exploitation et en aggraver l'expression, le virus du PRRS (ou PRRSv) est à l'origine d'une chute des performances, d'une hausse des coûts de production, d'une sur-utilisation d'antibiotiques et d'une hausse du taux de mortalité en porcherie.

Lors de son intervention, le Prof. Hans Nauwynck (Laboratoire de Virologie de la Faculté de Médecine Vétérinaire – Université de Gand) a présenté les « Nouvelles souches de PRRSv en Europe ». Voici en quelques mots les informations qu'il nous a apportées.

Anciennes souches...

Le virus du PRRS a fait son apparition dans les porcheries à la fin des années '80 sous la forme de deux souches différentes, l'une atteignant l'Europe (le génotype 1), l'autre sévissant en Amérique (le génotype 2). Ce virus présente une énorme variabilité génétique, ce qui a pour conséquence que les différentes souches virales existantes sont plus ou moins agressives, que leurs mécanismes d'action peuvent varier et qu'un animal immunisé contre une souche ne l'est pas nécessairement contre une autre.

...et nouvelles souches

Entre les années '90 et les années 2000, des souches particulièrement virulentes du PRRSv ont fait leur apparition en Asie, en Amérique et aussi en Europe de l'Est, causant de lourdes pertes, y compris en termes de mortalités chez les truies. Très récemment, des souches plus virulentes et plus pathogènes du génotype 1 ont fait leur apparition en Europe. La souche « Lena » a ainsi été isolée en Europe de l'Est. Une autre souche présente en Europe a été isolée en Belgique dans le Laboratoire de Virologie du Prof. Hans Nauwynck qui l'a baptisée « Flanders13 ».

Parmi ce qui différencie les anciennes souches des souches plus récentes (telles que les souches « Lena » et « Flanders13 »), on peut notamment souligner cette capacité des nouvelles souches à se multiplier non seulement dans les amygdales, les ganglions lymphatiques et les poumons du porc mais aussi dans ses cavités nasales. Du point de vue clinique, les souches Lena et Flanders13 rendent les porcs fiévreux (sans appétit et avec une température pouvant être très élevée durant 2 à 3 semaines) et causent des troubles respiratoires particulièrement marqués.

Quelle que soit la souche virale, les troubles reproducteurs enregistrés chez la truie s'expliquent comme suit. Si la truie est gestante depuis 10 à 20 jours, une infection de l'utérus peut faire suite à une circulation du virus dans le sang (appelée « virémie ») ou à une insémination au moyen de semence contaminée. Les lésions utérines sont causées par le virus qui s'attaque aux cellules « macrophages » situés dans la muqueuse de l'utérus. Ces lésions vont empêcher l'implantation correcte des embryons et se solder par un retour en chaleurs. Chez la truie gestante depuis 50 à 60 jours, une virémie n'aura pas d'impact sur la gestation. Par contre, entre 80 et 90 jours de gestation, une virémie aura pour conséquence non seulement des lésions au niveau de l'utérus de la mère mais aussi une infection et des lésions dans les tissus placentaires à hauteur de l'interface fœtus-truie : on assistera alors selon les cas à un avortement tardif, à une mise-bas précoce ou encore à la naissance de porcelets mort-nés ou faibles.

Le Prof. Hans Nauwynck a conclu son exposé en partageant avec l'assemblée présente ses inquiétudes pour le futur : selon lui, les souches les plus récentes (comme les souches Léna et Flanders13) risquent fort de se répandre à travers l'Europe endéans les deux prochaines années... Il est d'ores et déjà nécessaire de développer de nouveaux moyens de contrôle tels que des vaccins répondant à cette menace. Il ne faut pas négliger qu'en raison de sa nature, le virus du PRRS est capable de livrer encore de nouvelles souches redoutables.

Evaluation en Wallonie

Le Dr Martine Laitat (Clinique porcine - ULg) a ensuite présenté les résultats d'une étude réalisée grâce au soutien financier du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Cette étude, menée en partenariat par l'Arsia et l'ULg, en collaboration avec le Coda-Cerva, avait pour objectif d'évaluer la « Prévalence du virus du PRRS dans les élevages porcins de Wallonie ». Pour atteindre cet objectif, une brève enquête téléphonique a été menée auprès de 173 détenteurs wallons de porcs reproducteurs. Le détail des résultats de l'enquête fera l'objet d'une communication ultérieure, après qu'une analyse approfondie aura été réalisée par l'équipe du Coda-Cerva.

Nombre élevé de porcelets mort-nés en maternité
Source : Martineau G.P., Morvan H., 2010

Signes cliniques observés en post-sevrage
Source : Martineau G.P., Morvan H., 2010

Au total, des tests sérologiques ont été réalisés dans 113 troupeaux. Dans ces fermes, seuls les porcs non vaccinés ont été testés via leur sérum au moyen du test Elisa, utilisé en routine par l'Arsia. Au maximum 10 porcs reproducteurs et/ou 5 porcs à l'engrais ont été testés par exploitation. Pour un porc testé, le résultat obtenu a été considéré négatif si le s/p ratio s'est avéré inférieur à 0,4. Un troupeau a été considéré positif si au moins un des porcs testés a obtenu un s/p ratio supérieur ou égal à 0,4.

Cette étude a permis de montrer qu'**en Wallonie, un troupeau naisseur ou naisseur-engraisseur sur deux est PRRS-positif.** Environ un tiers des porcs testés se sont révélés PRRS-positifs, et d'une manière générale, il y a plus de porcs à l'engrais positifs (37 %) que de truies (29 %). Dans le Hainaut, le Brabant wallon et la Province de Namur, il y a plus de porcs PRRS-positifs que dans les Provinces de Liège et du Luxembourg. Enfin, dans les troupeaux vaccinant les truies contre le virus du PRRS, plus de la moitié des porcs charcutiers testés étaient PRRS-positifs tandis que dans les fermes ne vaccinant pas les truies, moins d'un porc charcutier sur trois était positif.

Cette situation peut s'expliquer de deux manières : ceux qui vaccinent le font pour de bonnes raisons, et peut-être la vaccination des truies avec un vaccin vivant atténué induit-elle aussi une circulation du virus vaccinal parmi les porcs à l'engrais.

Retenons

La moitié des troupeaux naisseurs ou naisseurs-engraisseurs wallons sont concernés par le virus du PRRS, ce qui représente une prévalence moyenne. Dans une région à faible densité de production porcine, c'est une situation favorable à la mise en place d'un plan de lutte ! Plan de lutte qui devrait être sensiblement différent de celui qui sera appliqué en Flandre, où il est admis que près de 90 % des truies sont PRRS-positives.